

46/225. Admission de la République du Kirghizistan à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 29 janvier 1992, recommandant l'admission de la République du Kirghizistan à l'Organisation des Nations Unies⁵,

Ayant examiné la demande d'admission de la République du Kirghizistan⁶,

Décide d'admettre la République du Kirghizistan à l'Organisation des Nations Unies.

82^e séance plénière
2 mars 1992

46/226. Admission de la République d'Ouzbékistan à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 29 janvier 1992, recommandant l'admission de la République d'Ouzbékistan à l'Organisation des Nations Unies⁷,

Ayant examiné la demande d'admission de la République d'Ouzbékistan⁸,

Décide d'admettre la République d'Ouzbékistan à l'Organisation des Nations Unies.

82^e séance plénière
2 mars 1992

46/227. Admission de la République d'Arménie à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 29 janvier 1992, recommandant l'admission de la République d'Arménie à l'Organisation des Nations Unies⁹,

Ayant examiné la demande d'admission de la République d'Arménie¹⁰,

Décide d'admettre la République d'Arménie à l'Organisation des Nations Unies.

82^e séance plénière
2 mars 1992

46/228. Admission de la République du Tadjikistan à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 29 janvier 1992, recommandant l'admission de la République du Tadjikistan à l'Organisation des Nations Unies¹¹,

Ayant examiné la demande d'admission de la République du Tadjikistan¹²,

Décide d'admettre la République du Tadjikistan à l'Organisation des Nations Unies.

82^e séance plénière
2 mars 1992

46/229. Admission du Turkménistan à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 7 février 1992, recommandant l'admission du Turkménistan à l'Organisation des Nations Unies¹³,

Ayant examiné la demande d'admission du Turkménistan¹⁴,

Décide d'admettre le Turkménistan à l'Organisation des Nations Unies.

82^e séance plénière
2 mars 1992

46/230. Admission de la République azerbaïdjanaise à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 14 février 1992, recommandant l'admission de la République azerbaïdjanaise à l'Organisation des Nations Unies¹⁵,

Ayant examiné la demande d'admission de la République azerbaïdjanaise¹⁶,

Décide d'admettre la République azerbaïdjanaise à l'Organisation des Nations Unies.

82^e séance plénière
2 mars 1992

46/231. Admission de la République de Saint-Marin à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 25 février 1992, recommandant l'admission de la République de Saint-Marin à l'Organisation des Nations Unies¹⁷,

Ayant examiné la demande d'admission de la République de Saint-Marin¹⁸,

Décide d'admettre la République de Saint-Marin à l'Organisation des Nations Unies.

82^e séance plénière
2 mars 1992

46/232. Revitalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les buts et principes de la Charte des Nations Unies,

Consciente du rôle vital que joue l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la promotion de la coopération internationale et du développement,

Rappelant ses résolutions sur la réforme et la revitalisation de l'Organisation,

1. *Approuve* le lancement par le Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, d'un nouveau processus de restructuration et de rationalisation du Secrétariat, dans le cadre défini par la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

2. *Prend acte* des mesures constructives prises par le Secrétaire général et exposées dans sa note du 21 février 1992¹⁹, qui constituent la première phase de ce processus;